

Prestations / accompagnements de l'Uriopss



✓ Créée en 1948, l'Uriopss Rhône-Alpes représente plus de **500 organismes privés non lucratifs** (principalement associatifs) gestionnaires de plus de **1 000 établissements et services**

✓ L'Uriopss est membre de l'Uniopss, Union nationale reconnue d'utilité publique qui regroupe 110 adhérents nationaux et fédérations, et les 22 Uriopss régionales

✓ Finalités et missions :

1) Garantir la prise en compte de l'intérêt des personnes, dont les plus vulnérables, dans la construction des politiques publiques par une initiative privée non lucrative renforcée

2) Renforcer la représentation et la promotion des acteurs privés non lucratifs adhérents en valorisant leurs 2 dimensions indissociables :

- La **dimension politique** au sein de la société (une autre forme d'expression de la société civile)
- La **dimension économique** au sein de l'économie sociale et solidaire (une autre forme d'entreprendre)

ACCOMPAGNER LA CREATION OU L'ADAPTATION DE VOTRE ETABLISSEMENT ET / OU SERVICE SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

Votre Institution **s'interroge** sur l'opportunité actuelle de son dispositif au regard des mutations qui traversent son quotidien :

- au plan local : territoire d'intervention, attentes et besoins de la population, trajectoires des usagers, dispositifs territoriaux déconcentrés (Maisons du handicap et de l'autonomie...) ...
- au plan national : dispositifs législatifs majeurs (Loi 2002-2, Loi 2005-102,...), évolutions sociétales ...

Votre Institution souhaite **repenser et élargir** son dispositif :

- adapter son équipement à la population accueillie, son projet d'établissement, ses espaces d'accueil et de suivi ...
- Créer un ou plusieurs service(s) ou établissement(s) avec ou sans mur ...

Contexte

La loi du 21 juillet 2009 (loi HPST) a supprimé l'avis du comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale pour tous les projets de création, de transformation et d'extension.

Ainsi, dès lors qu'ils font appel à des financements publics, ces projets sont autorisés après avis **d'une commission de sélection** dans le cadre **d'une nouvelle procédure d'appels à projets**

Tout projet de création entraîne donc une procédure de passage devant la commission de sélection des appels à projet.

Pour un projet d'adaptation, c'est fonction du niveau de transformation ou d'extension.

Mais passage devant cette commission de sélection ou non, toute démarche de projet va réinterroger pareillement des points aussi essentiels que **l'opportunité et la qualité du projet** et les autres dimensions de la Loi 2002-2 : **les droits des usagers, l'évaluation...**

Ainsi dans tous les cas, l'Institution sociale et médico-sociale a intérêt de **produire une réflexion d'un niveau de qualité comparable et bien en phase avec les recommandations des dispositifs législatifs et réglementaires.**

ENJEUX

- ☛ **Pour l'association**, la création ou l'adaptation d'un dispositif ne doit pas seulement se limiter à une opportunité de nature politique ou financière : sollicitation de l'autorité, acquisition d'un terrain...
- ☛ **Pour l'institution**, un projet viable dès l'ouverture et sur le long terme va dépendre de sa capacité à offrir **des réponses sur-mesure** et à s'adapter avec souplesse aux attentes individuelles du public.
- ☛ **Le projet doit être spécifique**, ancré sur les particularités de son territoire et à sa place dans un dispositif coordonné. Son élaboration progressive passe par une démarche construite sur des convictions locales et avec les acteurs de terrain concernés.
- ☛ **Pour l'usager**, va s'éloigner alors le risque de la structure « prêt-à-porter », déconnectée d'une réflexion de fond sur la nature des besoins à satisfaire ainsi que sur le sens de l'accompagnement.

Nos atouts

- ✓ Une **appartenance au réseau Uniopss-Uriopss**
- ✓ Un **rôle prépondérant dans le champ de l'économie sociale et solidaire** et une influence politique auprès des pouvoirs publics sur le plan local et national
- ✓ Une **légitimité de l'Union** régionale des organismes privés sanitaires et sociaux fédérant plus de cinq cents organismes privés non lucratifs adhérents, principalement associatifs et plus de mille établissements et services dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire
- ✓ Un engagement sans faille **au service de la Vie Associative** depuis 60 ans et une **proximité** très soutenue de l'URIOPSS Rhône Alpes avec ses adhérents
- ✓ Une **expertise technique performante et reconnue** avec une équipe de professionnels spécialisés dans ses différents domaines de compétence concernant le secteur sanitaire et social
- ✓ Une **connaissance très pointue des problématiques du secteur** associatif sanitaire et social et une **expérience confirmée** de l'accompagnement de ses acteurs

- ☛ *Notre proposition d'accompagnement est personnalisée selon votre demande et vos besoins*

Notre prestation d'accompagnement

La démarche d'accompagnement, progressive et participative, vise à l'appropriation du projet par les acteurs concernés. L'action d'accompagnement se décompose en deux phases bien distinctes avec **un comité de pilotage**, véritable instance de réflexion et de suivi pluridisciplinaire de la démarche.

* Une phase 1 dite d'étude d'opportunité...

- Etat des lieux : points forts, points de vigilance et d'amélioration
- Réflexion sur motivations, intentions, points d'attention a priori (au départ)
- Travaux d'enquête quantitatifs et qualitatifs sur le territoire d'intervention (indépendamment de l'examen des données départementales, du PRIAC...)
- Mise en perspective avec le contexte en mutation, le projet associatif et l'actuel projet d'établissement

... ouverte sur un ou plusieurs scénario(i) pour la mise en place d'un dispositif renouvelé

* Un temps de latence pour validation du scénario

- Avis de la ou des instances politiques de l'association : bureau, CA...
- Avis de la ou des autorités concernées
- Finalisation de tous travaux nécessaires au démarrage de la phase 2 : projet associatif...

* Une phase 2 dite de programmation

La conception du projet nécessite de formaliser l'ensemble de ses dimensions :

- les caractéristiques sociales et médico-sociales du projet,
- La programmation spatiale,
- l'économie générale du projet.

La démarche d'accompagnement prend à la fois appui sur les séances de comité de pilotage et sur les travaux intermédiaires entre les comités (groupes de travail, synthèse des réflexions, supports de travail).

Durée et calendrier de l'accompagnement

Le conventionnement entre l'Association et l'Uriopss se réalise phase par phase, leur durée respective s'adaptant au degré d'avancement de la réflexion et à la taille du dispositif concerné, pouvant varier de **3 à 7 jours**.

Tarif

Pour l'année 2011, le coût d'une journée d'intervention est de 990 € TTC par jour, auquel il convient de rajouter les frais de déplacement. Ce tarif est revalorisé tous les ans.

Notre pratique

- ✓ Nous intervenons **exclusivement auprès de nos adhérents** ce qui garantit la cohérence de notre action auprès des acteurs privés non lucratifs du secteur sanitaire et social
- ✓ Soucieux de transférer notre compétence et notre savoir faire, au maximum **nous « faisons avec »** et pas « à la place de ». Cette démarche permet à nos adhérents de développer leurs compétences dans un sens de toujours plus de professionnalisation
- ✓ Nous sommes **au service de nos adhérents** et n'intervenons pas à la demande des pouvoirs publics
- ✓ Nous **interventions in situ** si nécessaire auprès des dirigeants associatifs bénévoles et/ou professionnels et si besoin auprès des équipes
- ✓ Pour chaque intervention, **nous adaptons et individualisons** les modes d'intervention en fonction des spécificités de chaque organisme

Nous vous rappelons que cette prestation d'accompagnement est adaptable aux contraintes propres à chaque organisme

Objectif final :

Élaborer son projet de création ou d'adaptation, en phase avec le contexte sociétal et réglementaire, en attente ou non d'un appel à projet

Contact :

Jean Jallaguiet et Florence Sébastien, conseillers techniques
tél 04.72.84.78.15/18.
e-mail : j.jallaguiet@uriopss-ra.asso.fr
ou f.sebastien@uriopss-ra.asso.fr

Références / Guides pratiques du réseau Uniopss-Uriopss :

Nous nous appuyons sur l'expertise de notre réseau auquel les conseillers techniques de l'Uriopss Rhône-Alpes participent.

—> retrouvez la liste complète de nos publications sur notre site Internet : www.uriopss-ra.asso.fr



Adapter les établissements pour personnes âgées. Besoin, réglementation, tarification /

Alain Villez - Directeur adjoint de l'Uriopss Nord Pas-de-Calais, conseiller technique à l'Uniopss. Editions Dunod, 2004

Quelques autres prestations d'accompagnements

- ✦ Audit de conformité en droit du travail
- ✦ Elaboration ou réactualisation de votre projet associatif
- ✦ Diagnostic financier et budgétaire
- ✦ Elaboration ou actualisation du projet d'établissement ou de service
- ✦ Projet stratégique
- ✦ La révision des statuts associatifs
- ✦ Projet de coopération – regroupement
- ✦

? *Fiches de présentation de ces prestations disponibles sur notre site internet - www.uriopss-ra.asso.fr*